

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 153

présenté par

M. Véran, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« à L. 162-16-5 et »

les mots :

« , L. 162-16-5 ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rectification d'une référence.